

*Au-delà des réformes judiciaires :
Cultures, capacités et éradication de la violence
envers les femmes et les filles*

Une déclaration de la Communauté internationale bahá'íe

Juillet 2006

Bureau de la Communauté internationale bahá'íe aux Nations Unies
866, United Nations Plaza, suite 120
New York, NY 10017
oaw-nyc@bic.org
212 803 2500

**Au-delà des réformes judiciaires :
Cultures, capacités et éradication de la violence
envers les femmes et les filles
Juillet 2006**

1. Sous plusieurs aspects, la situation des femmes et des filles s'est beaucoup améliorée depuis 50 ans. Elles ont atteint des taux plus élevés d'alphabétisation et d'éducation, augmenté leurs revenus et accédé à des postes éminents dans les sphères politique et professionnelle. De plus, des réseaux féminins locaux, nationaux et mondiaux très étendus ont réussi à faire figurer la situation des femmes au nombre des problèmes mondiaux à résoudre et à favoriser la création de mécanismes légaux et institutionnels, permettant de répondre à leurs préoccupations. En dépit de ces développements positifs, une épidémie implacable de violence à l'égard des femmes et des filles poursuit ses ravages dans tous les coins du monde, perpétuée par des normes sociales, le fanatisme religieux, des conditions économiques et politiques abusives. La communauté internationale tente péniblement de mettre en œuvre des lois qui protègent les femmes et les filles, mais il est évident qu'un gouffre sépare toujours l'appareil légal et la culture – incarnée dans nos valeurs, nos attitudes et nos institutions – nécessaires pour arrêter l'épidémie.
2. La violence inquiétante dont sont victimes les femmes et les filles intervient dans le cadre de deux processus simultanés qui caractérisent la situation mondiale actuelle. D'abord, le processus de désintégration qui, sur chaque continent et dans chaque sphère de la vie humaine, révèle l'impuissance d'institutions périmées, de doctrines obsolètes et de traditions discréditées, et conduit au chaos et au déclin de l'ordre social. L'incapacité croissante des religions à exercer une influence morale laisse dans son sillage un vide comblé par les voix extrémistes et les conceptions matérialistes de la réalité qui nient la dignité de la vie humaine. Un ordre économique exploiteur, alimentant les extrêmes de pauvreté et de richesse, pousse des millions de femmes dans des conditions d'esclavage économique, et leur refuse le droit à la propriété, à l'héritage, à la sécurité physique et à l'entreprise productive. Des conflits ethniques et des États en déroute sont la cause de l'augmentation du nombre de femmes migrantes et réfugiées, qui se retrouvent dans des situations d'insécurité physique et économique encore plus grandes. Dans la société comme dans les communautés, la forte incidence de la violence dans la famille, l'augmentation des traitements dégradants des femmes et des enfants et la progression des abus sexuels ont accéléré ce déclin.
3. Parallèle à cette détérioration, on discerne un processus constructif et unificateur. Ancrées dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et alimentées par une solidarité croissante des femmes autour du monde, les quinze dernières années ont permis d'inscrire la question de la violence envers les femmes et les filles à l'ordre du jour mondial. Le cadre légal et normatif de grande envergure développé pendant cette période a porté à la connaissance d'une communauté internationale en plein désarroi la culture d'impunité au sein de laquelle de tels abus sont tolérés et parfois même sanctionnés. En 1993, la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, une déclaration historique des Nations Unies, définissait ainsi la violence :

[...] tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée¹.

Cette définition s'oppose à la notion fallacieuse selon laquelle la violence envers les femmes et les filles est une affaire privée. Le foyer, la famille, la culture et la tradition n'ont plus le dernier mot en matière de violence envers les filles et les femmes. La nomination d'un Rapporteur spécial sur la violence envers les femmes a fourni un mécanisme de plus pour examiner les nombreuses dimensions de cette crise et les porter à la connaissance de la communauté internationale.

4. En dépit de progrès importants depuis quinze ans, l'impuissance des nations à faire diminuer la violence a mis à nu les lacunes d'une approche essentiellement « réactive », et a peu à peu mené à l'adoption de l'objectif plus général de chercher d'abord à prévenir la violence. Formulé différemment, le défi auquel doit faire face la communauté internationale est de créer les conditions sociales, matérielles et structurelles dans lesquelles les femmes et les filles pourront développer leur plein potentiel. Créer ces conditions exigera des efforts concertés en vue de modifier les structures légale, politique et économique de la société, mais aussi, et de façon tout aussi importante, la transformation des individus, hommes et femmes, garçons et filles, dont les valeurs soutiennent de diverses manières des modèles de comportements exploités. D'un point de vue bahá'í, le fondement de tout programme de transformation sociale est de comprendre que l'individu a une dimension spirituelle ou morale. C'est ce qui détermine sa compréhension du but de la vie, ses responsabilités envers sa famille, sa communauté et le monde. Parallèlement aux transformations cruciales qui sont peu à peu mises en œuvre dans les structures légale, politique et économique, le développement des capacités morales et spirituelles de l'individu constitue un élément essentiel pour atteindre l'objectif toujours problématique d'empêcher la violence envers les femmes et les filles partout dans le monde.
5. L'idée d'encourager une morale ou des valeurs précises peut être controversée ; dans le passé de telles tentatives ont trop souvent été associées à des pratiques religieuses répressives, à des idéologies politiques oppressives et à des visions limitées de l'intérêt commun. Néanmoins, les capacités morales, lorsqu'elles s'accordent avec la Déclaration universelle des Droits de l'homme et ont pour but d'encourager le développement spirituel, social et intellectuel de tous les individus, représentent un élément clé de la transformation nécessaire à la création d'une société sans violence. De plus, ces capacités doivent être enracinées dans le principe social et spirituel le plus important de notre époque : l'interdépendance et les liens étroits qui unissent toute l'humanité. Ainsi, l'objectif du développement moral se détourne de la notion individualiste du « salut » pour embrasser le progrès collectif de l'ensemble du genre humain. Tout comme notre compréhension des systèmes physiques et sociaux présents dans le monde a progressé jusqu'à inclure ce paradigme, de même devons-nous

¹ *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, résolution adoptée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, article premier, A/RES/48/104, 23 février 1994.

développer les aptitudes morales nécessaires pour agir, aujourd'hui, conformément à l'éthique.

6. Comment traduire ce qui précède en objectifs éducationnels ? Plusieurs écoles et établissements d'enseignement supérieur bahá'ís ont identifié des capacités morales précises qui aident l'enfant et le jeune à développer des habiletés de raisonnement moral et à endosser la responsabilité de contribuer à l'amélioration de sa communauté. Ce programme s'appuie sur la croyance que chaque individu est un être spirituel doté d'un potentiel illimité pour accomplir des actions nobles. Ce potentiel ne peut toutefois se manifester que s'il est soigneusement cultivé au moyen d'un programme qui tienne compte de cette dimension humaine spirituelle fondamentale. Parmi les capacités morales identifiées par les institutions éducatives bahá'íes, on trouve : l'aptitude à participer efficacement à un processus de prise de décision collectif et non accusatoire (ce qui implique la transformation des modèles de comportements exploités fondés sur l'usage de la force et sur l'idée bien enracinée, mais fautive, qui voit le conflit comme le pivot des relations humaines) ; la capacité d'agir avec une rectitude de conduite basée sur des principes éthiques et moraux ; de cultiver le sens de sa dignité et de la confiance en soi ; de prendre des initiatives d'une manière créative et disciplinée ; de s'engager dans des activités éducatives qui favorisent l'autonomie ; d'anticiper la vision d'un avenir fondé sur des valeurs et des principes partagés, et d'inspirer les autres à travailler à sa réalisation ; de comprendre comment fonctionnent les relations basées sur la domination et de contribuer à les transformer en relations de réciprocité et d'entraide. De cette manière, le programme cherche à développer l'individu dans sa totalité, intégrant le spirituel et le matériel, le théorique et le pratique, un sentiment de progrès personnel et le service de la communauté.
7. Ces valeurs peuvent être enseignées à l'école, mais c'est dans leur milieu familial que grandissent les enfants et qu'ils se font une idée de qui ils sont, de ce qu'est le monde et du but de la vie. Dans la mesure où la famille n'arrive pas à combler les besoins essentiels de l'enfant, la société sera affectée par les conséquences de cette négligence et de ces abus, et souffrira beaucoup de l'apathie et de la violence qui en résulteront. Dans sa famille, l'enfant apprend ce qu'est le pouvoir et comment il s'exprime dans les relations interpersonnelles. C'est là que la fillette apprend à accepter ou à rejeter le pouvoir autoritaire et la violence comme moyens d'expression et de résolution des conflits. La violence généralisée des hommes envers les femmes et les filles constitue une agression contre la cellule de base de la communauté et de la nation.
8. L'égalité dans le mariage et dans la famille exige une capacité croissante à intégrer et à unir plutôt qu'à séparer et à individualiser. Dans un monde qui se transforme rapidement, où les familles subissent les tensions insupportables des bouleversements environnementaux, économiques et politiques, la capacité de maintenir l'intégrité du lien familial et de préparer les enfants à devenir les citoyens d'un monde qui devient de plus en plus petit et complexe revêt une importance considérable. Il est donc impératif d'aider l'homme, en tant que père, à comprendre qu'au sein de la famille, ses responsabilités vont au-delà du bien-être économique et exigent qu'il fournisse un exemple de relation saine entre les sexes, d'autodiscipline, et de respect égal envers les hommes et les femmes de la famille. Ce rôle vient compléter celui de la mère, qui est la première éducatrice des enfants et chez qui le bonheur, le sentiment de sécurité et la confiance en soi sont essentiels pour lui permettre d'assumer efficacement son rôle d'éducatrice.

9. Ce que les enfants auront appris dans leur famille sera soit confirmé ou contredit par les interactions sociales et les valeurs qui façonnent la vie de leur communauté. Tous les adultes d'une communauté, qu'ils soient éducateurs, professionnels de la santé, entrepreneurs, intervenants sur la scène politique, chefs religieux, policiers, professionnels des médias ou autres, ont une part de responsabilité dans la protection des enfants. Et pourtant, dans de très nombreuses situations, le filet protecteur de la vie communautaire semble irrémédiablement déchiré : chaque année, des millions de femmes et de filles sont victimes du trafic des personnes et forcées de se prostituer, ou réduites à une condition de quasi-esclavage ; des travailleuses migrantes font face à une double marginalisation en tant que femmes et migrantes, et subissent les abus psychologiques, physiques et économiques de leurs employeurs dans une économie parallèle. La violence envers les femmes âgées, dont le nombre a augmenté et qui sont souvent incapables d'assurer leur propre protection, s'est beaucoup accrue ; la pornographie juvénile s'est répandue tel un virus, répondant à la demande d'un marché mondial homogène et non réglementé ; dans de nombreux pays, le simple fait d'aller à l'école fait courir aux filles un risque considérable de subir des abus physiques ou sexuels. Un profond dilemme moral vient exacerber les conditions créées par des États faibles et par la non-application des lois, et obliger la communauté à se poser les questions suivantes : Qu'est-ce qui pousse un individu à exploiter la vie et la dignité d'un autre être humain ? Quelle capacité morale fondamentale la famille et la communauté n'ont-elles pas réussi à cultiver ?
10. De par le monde, traditionnellement, les religions ont joué un rôle déterminant dans le renforcement des valeurs communautaires. Aujourd'hui pourtant, de nombreuses voix qui s'élèvent au nom de la religion constituent l'obstacle le plus formidable à l'éradication de comportements violents et exploités envers les femmes et les filles. Utilisant l'appel de la religion comme moyen d'assurer leur propre pouvoir, ceux qui adhèrent à des interprétations religieuses extrémistes ont cherché à « mater » les femmes et les filles en limitant leurs mouvements hors de la maison ainsi que leur accès à l'éducation, en soumettant leur corps à des pratiques traditionnelles dommageables, en contrôlant leur façon de se vêtir, allant jusqu'à les tuer pour punir des actes dont on prétend qu'ils portent atteinte à l'honneur familial. C'est la religion même qui a grand besoin d'être renouvelée. Un élément essentiel de ce renouvellement serait que les dirigeants religieux affirment sans équivoque le principe de l'égalité entre hommes et femmes et le défendent ardemment car, pour progresser dans les sphères sociale, politique et économique, la société a un besoin urgent de ce principe moral et concret. Il est aujourd'hui nécessaire de réexaminer en profondeur et avec rigueur les pratiques et les doctrines religieuses qui violent de manière flagrante les normes internationales des droits humains, en tenant compte du fait qu'en toutes les religions se trouve la voix des femmes, qui ont souvent été exclues de la définition en constante évolution de la nature de la religion et de ses exigences.
11. Les femmes, leur famille et leur communauté sont en définitive sous la protection de l'État ; c'est à ce niveau qu'un leadership éclairé et responsable est désespérément nécessaire. Cependant, la plupart des gouvernements négligent encore les obligations internationales qui exigent qu'ils punissent et empêchent la violence envers les femmes et les filles et leur exploitation. Dans plusieurs pays, c'est le manque de volonté politique qui explique cette négligence ; d'autres ne fournissent pas les ressources nécessaires pour faire appliquer la loi ; parfois, on ne trouve pas de services

spécialisés pour contrer la violence envers les femmes et les filles, et presque partout la prévention se limite à des mesures à court terme². En fait, peu d'États peuvent prétendre avoir réussi à diminuer un tant soit peu le taux de prévalence de la violence³. Face aux traités internationaux qui condamnent cette violence, de nombreux États continuent d'invoquer des réserves culturelles ou religieuses, et perpétuent ainsi un climat d'impunité morale et légale qui rend la violence et ses victimes invisibles.

12. L'étape du développement des cadres législatifs doit maintenant être suivie par leur mise en pratique et le travail de prévention. Ces mesures seront fondées sur une stratégie basée sur l'éducation et la préparation des enfants de façon à les habiliter à croître tant intellectuellement que moralement, en cultivant chez eux un sens de la dignité ainsi qu'un sentiment de responsabilité envers le bien-être de leur famille, de leur communauté et du monde. D'un point de vue budgétaire, la prévention implique qu'on adopte délibérément des mesures sexospécifiques pour s'assurer qu'une proportion adéquate des ressources serve à fournir des services sociaux accessibles et à faire appliquer la loi. Ces efforts doivent être appuyés par une définition claire de la violence ainsi que par des méthodes de collecte des données détaillées qui permettent d'évaluer les efforts nationaux dans ce domaine, et de sensibiliser les hommes et les femmes à la gravité et à la prévalence de la violence au sein de leur communauté.
13. Malgré sa position de leadership sur cette question grâce à sa déclaration de 1993, à sa reconnaissance de la violence envers les femmes et les filles en tant « qu'obstacle à l'égalité, au développement et à la paix », et au travail du Rapporteur spécial, la communauté internationale a manqué d'unité et de fermeté quand le temps est venu de passer de la parole aux actes. En 2003, lors des séances de la 47^e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, cet immobilisme a été mis en évidence alors qu'il s'est avéré impossible d'en arriver à une conclusion concertée sur la violence envers les femmes. Des arguments basés sur la culture et la religion ont été invoqués pour tenter de contourner les obligations des pays telles que définies dans la déclaration de 1993. Il est donc impératif que, lors des futures séances de la Commission, un langage clair sur l'élimination de la violence envers les femmes et les filles mène à des conclusions concertées, définissant adéquatement non seulement le ton légal mais aussi moral à adopter devant cette épidémie mondiale.
14. Pour être à la hauteur de ses nombreux engagements, la communauté internationale doit accroître de façon spectaculaire le pouvoir, l'autorité et les ressources attribuées aux droits des femmes, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. La Communauté internationale bahá'íe prend part aux discussions qui proposent de créer une agence autonome des Nations Unies dotée d'un vaste mandat qui englobe l'ensemble des questions liées aux droits et aux problèmes des femmes. Ces discussions sont issues du Programme d'action de Beijing, du Programme de travail du Caire et de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes, et assurent que le point de vue des droits humains soit pleinement intégré dans tous les aspects du travail de l'ONU. Pour que la voix des femmes soit entendue parmi les plus hautes instances du processus décisionnel des Nations Unies, cette agence devrait être dirigée par un directeur doté du statut de Secrétaire général

² Division des Nations Unies pour la promotion de la femme (2005), *Report of the Expert Group Meeting : Good practices in combating and eliminating violence against women*, 17-20 mai 2005, Vienne Autriche, <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw-gp-2005/docs/FINALREPORT.goodpractices.pdf>

³ Ibid.

adjoint. Pour s'acquitter efficacement de son mandat, l'institution requiert une représentation nationale suffisante ainsi que des experts des droits des femmes indépendants au sein de son organe directeur.

15. C'est à tous les niveaux de la société, depuis l'individu jusqu'à la communauté internationale, que des efforts doivent être faits en vue d'éradiquer l'épidémie de violence envers les femmes et les filles. Mais ces efforts ne doivent pas se limiter à des réformes légales ou institutionnelles, qui ne traitent que les crimes évidents et n'arrivent pas à susciter les profonds changements nécessaires à la création d'une culture où la justice et l'égalité l'emporteront sur le pouvoir autoritaire et violent, et la force physique. Les dimensions spirituelles et physiques de la vie humaine sont effectivement réciproques : l'une ne peut être réformée sans l'autre. C'est cette dimension spirituelle, éthique et morale qui a maintenant besoin de transformation et qui, en fin de compte, fournira la base la plus solide aux valeurs et aux comportements qui élèveront le statut des femmes et des filles, favorisant ainsi le progrès de toute l'humanité.